



Communiqué de presse

Le Département de la Mayenne se mobilise pour les aides à domicile

Cette crise sanitaire sans précédent a touché de plein fouet les établissements et services qui accueillent et accompagnent des personnes vulnérables, au premier rang desquels les EHPAD, les SAAD, les résidences-autonomie, les accueillants familiaux ainsi que les structures pour personnes en situation de handicap.

Le Département de la Mayenne, conscient des difficultés accrues auxquelles font face ces opérateurs et de la dégradation des conditions de travail, des personnels soignants et non soignants de manière prolongée, **souhaite apporter son soutien au secteur médico-social.**

Les modalités d'intervention auprès des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, public vulnérable dans cette période de crise épidémiologique ont dû être complètement révisées pour éviter et limiter la propagation du virus, ce qui a pesé sur les conditions de travail. Le personnel en présence prolongée auprès de ce public a fait preuve d'adaptation, pour assurer une continuité d'intervention.

Le Président du Conseil départemental, Olivier Richefou, s'était engagé à financer des primes au secteur du médico-social, en complémentarité des primes financées par l'Assurance maladie, sur décision du Gouvernement.

Estimant que l'ensemble du secteur médico-social a été mobilisé pendant la crise, que ce soit en EHPAD, dans les services d'aide à domicile (SAAD) dans les structures accueillant des adultes en situation de handicap, ou dans les résidences autonomie, **le Conseil départemental a souhaité financer une prime de 1 000€ afin de garantir un niveau équivalent à celui de l'Etat.**

« Il n'a pas eu de hiérarchie dans leur mobilisation pendant la crise, je ne souhaite pas en faire une dans le niveau de primes. L'ensemble du secteur doit être salué pour son engagement, en première ligne, face au Covid » (Olivier Richefou).

Au total, c'est un effort exceptionnel de près 1,3M€ qu'a décidé le Conseil départemental de la Mayenne.

> **Annexe** : répartition des aides

Contact

Nathalie Moreau

Tél. : 02 43 66 53 38 - Portable : 06 88 49 33 95 - Courriel : nathalie.moreau@lamayenne.fr



Communiqué de presse

Répartition des aides

> Services d'aide et d'accompagnement à domicile : 800 000 €

- ADMR : 525 000 €
- Centre communal d'action social - Laval : 68 000 €
- AIDADOM : 55 000 €
- MAINTIEN A DOM : 49 000 €
- Centre communal d'action social - Mayenne : 36 000 €
- Centre communal d'action sociale - Château-Gontier-sur-Mayenne : 14 000 €

> Structures accueillants des adultes en situation de handicap : 480 000 €

> Résidences autonomie : 66 000 €

Quant à l'accueil familial, un forfait de 500 € par accueillant sera alloué ainsi que 150 € par personne accueillie avec un plafond à 1 000 € (soit 650 € pour 1 personne ; 800 € pour 2 personnes ; 950 € pour 3 personnes et éventuellement 1 000 € pour 4 personnes).

Contact

Nathalie Moreau

Tél. : 02 43 66 53 38 - Portable : 06 88 49 33 95 - Courriel : nathalie.moreau@lamayenne.fr